

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****COMMUNE D'ILLE SUR TET
SEANCE DU 17 JUILLET 2025****Date de convocation :**

10/07/2025

En exercice : 29

Présents : 18

Votants : 20

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-sept juillet à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. William BURGHOFFER, Maire.

Étaient présents : Mmes Mrs, Claude AYMERICH, Françoise CRISTOFOL, Caroline PAGÈS, Jérôme PARRILLA, Naïma METLAINE, Alain MARGALET, Raphaël LOPEZ, Annabelle ALESSANDRIA, **adjoints**, Mmes Mrs, Alain DOMENECH, Armande IGLESIAS, Maryse NOGUÈS, Claudie SERRE, Xavier BERAGUAS, Evelyne FUENTES, Thierry COMES, Danielle POUDADE, Valérie CRIBEILLET, **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Béatrice GONZALEZ (pouvoir à Caroline PAGÈS), Caroline MERLE (pouvoir à Naïma METLAINE).

Absents : Damien OTON, Jean-Louis LIGAT, Frédéric CRAVO, Yasmine SEBAHOUI, Mélissa OBBIH, Jean-Philippe LECOINNET, MATHIAS ROBIN, Daniel COURCELLE, Marielle ALONSO.

M. Alain DOMENECH a été désigné comme secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2025/47 : DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LA RESTAURATION DE L'HOSPICE-
CHANTIER HOSPICE 2 - PHASE 1**

Le Maire rappelle la délibération du 04 juillet 2024 qui actait l'approbation du projet de restauration de l'Hospice **classé au titre des Monuments Historiques**. Il rappelle que le projet a été découpé en 4 phases dont la première doit être lancée cet automne 2025.

Il s'agit donc de déposer une demande de subventions auprès de la DRAC, de la Région Occitanie et du Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales pour la tranche de restauration de l'aile sud des dortoirs (phase 1). Le programme a été évalué à 746 264,87 € HT, travaux et honoraires inclus.

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

APPROUVE la réalisation des travaux de restauration de l'aile sud des dortoirs de l'Hospice, phase 1 pour un montant de 746 264,87 € HT dont 522 878,50 € éligibles à la DRAC et au CD66 et 300 000 € éligibles à la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée.

VALIDE le DCE des travaux et le lancement de la consultation des entreprises pour l'ensemble du programme Hospice 2 (dont seulement la phase 1 sera ferme).

VALIDE le plan de financement suivant :

DRAC Occitanie	40% des dépenses éligibles	209 151,40 €
Région Occitanie Pyr. Med.	25% des dépenses plafonnées	75 000,00 €
Conseil Départemental 66	20% des dépenses éligibles	104 575,70 €
Autofinancement	47,91 % des dépenses totales	357 537,77 €

AUTORISE le Maire à signer tout document à ce sujet.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS ET ANS SUSDITS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Fait à Ille sur Tet, le 17 juillet 2025

Le Maire,




W.BURGHOFFER